



Locataire sans bail et droit aux allocations logement

Par **marcus2**, le **29/04/2013** à **21:10**

Bonjour, j'ai trouvé il y a deux mois un appartement à louer en passant par une société immobilière. Tout se passait normalement : état des lieux et remise des clefs et puis emménagement. Mais l'agence me téléphone pour me dire que le propriétaire refuse de signer le bail. Me voilà locataire sans bail. Le propriétaire a encaissé le mois de caution et le premier mois de loyer (chèque que j'avais remis à l'agence à la signature du bail). Je lui dépose le loyer directement sur son compte car l'agence m'avait fourni son rib. Bref il ne veut pas signer l'attestation caf pour le loyer non plus. Ai je droit aux allocations logement sans bail si je paye des loyers? Merci je ne sais trop quoi faire?

Par **cocotte1003**, le **30/04/2013** à **05:02**

Bonjour, si vous payez un loyer, vous avez automatiquement un bail oral qui est exactement la même chose qu'un bail écrit. Demander à l'agence les coordonnées de votre bailleur et faites lui une Lr en lui demandant de vous remplir vos papiers et de vous donner les quittances correspondantes à vos versements. Vous pouvez prendre contact avec l'ADIL de votre secteur pour connaître exactement vos droits et comment les faire respecter, cordialement

Par **Lag0**, le **30/04/2013** à **10:01**

Bonjour, Si vous pouvez faire état d'un bail verbal (toute preuve est bonne : contrat EDF,

loyers, etc.), il vous suffit de saisir le juge pour demander un bail écrit (bail écrit qui est obligatoire, en vide et en meublé).

Par **marcus2**, le **30/04/2013** à **11:58**

Bonjour,
Merci pour vos réponses. Je travaille en cdd et j'ai un complément rsa et je vis seule avec un enfant. J'ai du déménager car mon ancien proprio vendait(j'ai toujours régler mon loyer).Donc stress de trouver un logement car personne pour nous héberger.J'ai honte mais j'ai du gonfler mes fiche de paie pour trouver cet appartement.
Sachant que c'est l'agence qui a mon dossier, j'hésite à envoyer une lettre recommandée au propriétaire pour la caf. En plus gdf me dit que l'arrivée de gaz de la cuisine n'est pas aux normes et que ça doit être changé dans un délai d'un mois.Merci d'avance pour vos conseils